



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**SEANCE DU 8 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de juin à quatorze heures trente.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 2 juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Sophie AMAR  
Madame Geneviève CARPE  
Monsieur Gheorghe NUNU  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Madame Marie-Hélène FORHAN  
Madame Asma ASHRAF

**Excusé(s) :**

Madame Mylène BENOLIEL  
Madame Sabrina ABCHICHE

**Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 2 juin 2023

## **P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

**8 juin 2023**

Ouverture de la séance à 14h30. Emargement réalisé, 1 pouvoir donné. Le quorum est atteint (10 présents / 2 excusés / 1 absent)

Chacun des points inscrits à l'ordre du jour fait l'objet d'une lecture par Monsieur Laurent JEANNE ou Madame MUSSOTTE-GUEDJ et d'une proposition de vote pour ceux nécessitant la signature d'une délibération.

Monsieur JEANNE débute la séance par un mot à l'attention des membres du CA qui ont participé à la distribution des colis gourmands à destination des séniors campinois pour les remercier de leur implication et de fait des retours positifs liés à cette initiative. Mme MUSSOTTE-GUEDJ remercie particulièrement Mme LEANDRI, présente à chacune des journées de distribution.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

- **Convention partenariale entre EDF et le CCAS en matière de lutte contre la précarité énergétique.**

Monsieur JEANNE donne la parole à Mme MUSSOTE-GEUDJ qui précise que cette convention a tout son sens dans le cadre de la politique municipale de lutte contre la précarité énergétique.

Madame BIBARD confirme que ce partenariat fonctionne bien. Il y a beaucoup d'échanges entre le CCAS et EDF. EDF mène également une politique d'information à destination des campinois afin de les sensibiliser par rapport à leur consommation d'électricité et leur permettre de limiter ces dépenses.

Monsieur MEUNIER s'interroge sur la mise en œuvre du partenariat et demande si le CCAS est informé par EDF des campinois qui ont des difficultés pour régler leurs factures d'électricité ou si ce sont les personnes qui contactent le CCAS.

Madame BRECHETEAU précise le mode opératoire suivi pour délivrer les aides énergie. EDF envoie au CCAS la liste des campinois avec des impayés mais le CCAS traite uniquement les demandes des usagers qui le sollicitent. Les situations sont étudiées au cours d'un rendez-vous réalisé par un agents d'accueil social du service des aides facultatives. Les aides énergie du CCAS et du département sont limitées à un montant cumulé de 200€/an. Il convient de préciser que les personnes peuvent aussi bénéficier du dispositif SLIM qui permet de réaliser un diagnostic énergétique des logements.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°2 : Lancement du projet « Forum Handicap inter-communes 2023 ».**

Monsieur JEANNE rappelle les termes du rapport et souligne que la première édition de l'évènement a été une réussite. Les participants et le public ont chacun trouvé leur intérêt.

Invitée à prendre la parole Madame GONON, souligne la très forte mobilisation des acteurs, à commencer par les 8 structures « handicap » situées à Champigny. Il convient de souligner tout particulièrement la mobilisation d'Evoludia. Mme GONON souligne que cette deuxième édition sera réalisée avec un budget très raisonnable et qu'elle sera axée sur la question de l'emploi. Des acteurs pluridisciplinaires du handicap seront présents dont la MDPH.

Madame ASHRAF souhaite savoir si des navettes sont prévues pour desservir le Forum (qui a lieu au gymnase DELEAUNE).

Monsieur RAIMBAULT précise que rien n'est prévu mais que tout est encore possible pour des situations particulières. Des contacts avec les villes partenaires pour éventuellement mutualiser les moyens pourraient être engagés. Le service PAM pourrait également être sollicité. Il précise à Madame CARPE que le gymnase DELEAUNE a été préféré au gymnase TABANELLI en raison de sa situation géographique, de l'offre de transport pour le desservir et de la présence à proximité d'un grand parking.

Monsieur Laurent JEANNE soumet ces délibérations aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°3 : Accueil de la Caravane « TOUS AIDANTS »**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport. Elle souligne que nous connaissons tous quelqu'un qui est « aidant » mais qui ne se reconnaît pas dans ce rôle. Pour ces personnes, qui estiment que c'est normal d'aider un proche, il y a une méconnaissance de l'impact et des conséquences sur leur vie personnelle et/ou professionnelle de cet accompagnement.

Elle rappelle la création et le partenariat avec l'UDAF pour la mise en place des « cafés des aidants » qui contribuent à soutenir les « aidants ».

Madame MUSSOTTE-GUEDJ invite les administrateurs à participer à la Caravane «Tous aidants » et à en parler autour d'eux.

Madame GONON répond à Madame ALIX quant à l'enjeu du message à délivrer pour une bonne communication. Il s'agit d'atteindre les publics qui ne s'identifient pas comme « aidants ». En effet, les informations délivrées à l'occasion de l'évènement les concernent directement. Les services du Département ont soutenu l'évènement, notamment par rapport à la communication. En effet, Champigny-sur-Marne est la seule ville du département à accueillir la Caravane cette année.

Madame GONON précise également à Monsieur MEUNIER les acteurs locaux qui participeront à l'évènement. Dans ce cadre, l'EHPAD Joseph Guittard, le service du maintien et de

l'accompagnement à domicile du CCAS, les services « aides sociales légales » et « aides sociales facultatives » du CCAS seront présents. L'Espace Autonomie, l'UDAF 94 et l'association France Alzheimer seront aussi représentés. L'idée étant de donner à voir les solutions qui peuvent s'articuler. Elle souligne que l'Espace Autonomie est un acteur territorial très important avec une forte visibilité pour ce qui concerne le répit des aidants.

Monsieur Laurent JEANNE soumet cette délibération aux votes. Après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°4 : Participation de jeunes campinois aux Championnats du Monde de Para Athlétisme 2023**

Monsieur Laurent JEANNE rappelle les termes du rapport qui précise que les places proposées à l'achat et prises en charge par le CCAS sont inscrites dans le cadre d'une initiative Ville à destination des jeunes campinois identifiés par différents services dont la direction des sports et la direction de la Jeunesse (PRIJ, CME, club athlétisme...). Il s'agit là d'une action partenariale interservices.

Monsieur JEANNE soumet cette délibération aux votes, et après avoir délibéré, le résultat du vote exprimé est par 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune abstention.

#### **Adoptée à l'unanimité**

- **Point n°5 : Remise d'une dette contractée envers le CCAS de la Ville de Champigny-sur-Marne**

Monsieur JEANNE rappelle les termes du rapport et précise qu'il s'agit d'une situation préparée par les services de la DRH. Après la fin de son contrat au sein du CCAS, un ancien agent a bénéficié de l'indemnisation du chômage sans se déclarer comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi, ce qui a généré un indu.

Monsieur MEUNIER s'interroge quant à la somme de 800 € qui resterait à la charge de la personne. Cette somme lui semble encore importante. Madame AMAR en convient tout en soulignant que cette situation est due au comportement de la personne. Néanmoins, au regard de l'ancienneté de la problématique et de la situation sociale actuelle de la personne, elle n'est pas opposée à une remise totale de la dette.

Monsieur RAIMBAULT après avoir pris l'attache de Monsieur MONTEIL, indique que cette délibération sera représentée au prochain conseil d'administration après vérification des raisons pour lesquelles une remise partielle de dette a été envisagée. Sur la base de ces informations complémentaires, la situation sera réexaminée.

- **Point n°6 : Pour Information - PLAN CANICULE 2023 - Veille du 1er Juin au 31 Août 2023.**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et souligne qu'il faut retenir pour 2022 la mobilisation de 17 agents qui ont contacté 280 personnes dans le cadre de ce dispositif.

Invitée à prendre la parole, Madame BIBARD indique que les personnes peuvent s'inscrire tout au long de l'année sur le registre canicule. En cas de déclenchement par la préfecture d'une alerte de niveau 3 (« alerte orange »), les personnes figurant dans ce registre sont appelées par le CCAS. Il convient de préciser que l'inscription sur le registre canicule doit être renouvelée chaque année, ce qui permet d'actualiser certaines données (coordonnées, personnes à contacter etc.). Elle précise qu'une large communication a été faite autour de ce dispositif. Des plaquettes ont notamment été distribuées lors de la remise des colis gourmands. Néanmoins, un travail reste à mener afin de repérer les personnes isolées et/ou vulnérables. A ce jour, 135 personnes sont inscrites.

- **Point n°7 : Pour information - Temps forts et initiatives à venir de l'EHPAD et des Résidences autonomie du CCAS**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ rappelle les termes du rapport et en profite pour remercier tous les agents du CCAS, mobilisés pour que chacune des initiatives et temps forts à destination des usagers, bénéficiaires, résidents se passent au mieux. Elle convie les membres du conseil d'administration à faire part aux services de leur participation à ces événements.

Monsieur JEANNE donne une information complémentaire quant à l'organisation d'un atelier de sensibilisation, le 22 juin au matin, sur les risques liés à la cybercriminalité. Cet atelier est organisé par la Police Nationale suite au nombre croissant d'arnaques informatiques, qui touchent tout particulièrement les séniors. Il invite les membres du conseil d'administration à s'y rendre et à faire circuler l'information auprès de leurs proches ou de leurs adhérents.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 15h30.

**Adopté à l'unanimité**

**Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale**

**Laurent JEANNE**